

SYRIE.

Les nouvelles de Constantinople et d'Égypte n'ont d'intéressant que ce qui suit sur la Syrie.

Arrivée de la flotte turque en Syrie.—Troubles à Jafra et à Tripoli.

—On écrit de Beyrouth, le 4 juillet :

La flotte ottomane, composée de 6 vaisseaux, 2 frégates et 1 bateau à vapeur, a mouillé dans notre rade le 22 juin. Le Capitain-Pacha, qui la commande, est descendu immédiatement à terre et a pris logement dans le palais du Gouvernement. On assure que le grand amiral est muni des instructions nécessaires pour mettre un terme définitif aux affaires du Liban.

Le Capitain-Pacha a fait débarquer le 28 juin un millier d'hommes pour leur faire prendre de l'exercice. Ce débarquement a jeté une espèce de panique parmi les musulmans, car ils craignaient que ce déploiement de force ne fût le signal de la levée dont on parle ici depuis quelque temps.

La tranquillité publique a été de nouveau troublée à Tripoli ; la population turque s'est soulevée contre le paiement des impôts et contre la conscription. La frégate à vapeur *Erégli* a été expédiée à Acre pour prendre un bataillon de la garnison. A peine le steamer était-il de retour qu'Essad-Pacha s'y est embarqué et est parti pour Tripoli.

Une partie de la flotte a pris la même destination.

Quelques désordres ont aussi eu lieu à Jafra.

GRÈCE.

—Un décret royal du 28 juin contient la nomination de trente-six membres du Sénat, parmi lesquels l'on a colloqué presque tous les membres du Conseil d'Etat préalablement dissous. Il serait difficile de former un pronostic sur l'esprit qui va prédominer dans cette assemblée, parce que peu de ses membres exercent une influence marquante sur le pays. Des troubles survenus dans la Maïna (l'ancienne Laconie) et en Acarnanie ont motivé l'envoi de deux commissaires royaux dans ces contrées. La lenteur des élections a fait expédier des ordres à tous les gouverneurs de provinces, leur prescrivant de hâter les opérations électorales, de manière à ce que la chambre puisse être assemblée vers la fin du mois. L'on ne peut dissimuler au reste que des crises sérieuses sont attendues. Les gros négociants et les rentiers cherchent, à tout prix, à réaliser leurs capitaux pour les placer à l'étranger. Le dernier pyroscaphe du Lloyd a emporté, en numéraire, au delà d'un million et demi de drachmes.

Des nouvelles en date du 10 juillet, mentionnent l'entreprise d'un homme frappé, à ce qu'il semble, d'ardente aliénation mentale, contre la vie du roi Othon, entreprise qui n'a eu d'autre résultat que de perdre celui qui s'en était rendu coupable. Voici cet événement, tel que nous le présentent des témoignages les plus dignes de foi :

Le dimanche 7 juillet, un onomatarque ou brigadier de gendarmerie, en uniforme, se précipita dans le palais au-delà des sentinelles, et chercha à pénétrer par la porte particulière située du côté du jardin. La sentinelle placée à la porte fit tous ses efforts pour l'arrêter ; mais le brigadier tira son sabre, et, éloignant la baïonnette de la sentinelle dirigée sur son corps, il s'élança dans le corridor. La sentinelle l'y suivit, et parvint à lui passer sa baïonnette au travers du corps.

Mlle. de Wiesenthal, jeune Allemande, une des dames d'honneur de la Reine, entendant du bruit, ouvrit la porte de sa chambre qui est placée près de l'entrée du corridor, et le brigadier tomba ensanglanté à ses pieds. L'alarme fut bientôt donnée. Le savant docteur Roszer, premier médecin du Roi, se rendit aussitôt sur les lieux et pansa la blessure du brigadier. On le fit ensuite porter à l'hôpital, et bien que la baïonnette lui ait traversé le corps, il est probable que la blessure ne sera pas mortelle.

Ce gendarme est un ancien soldat et a servi dans le corps régulier formé par le général Fabvier. Il s'était toujours bien conduit, mais depuis peu son intelligence semble s'être dérangée.

Le Roi est, dit-on, fort affligé de ce déplorable événement. Il a, à diverses reprises, envoyé demander des nouvelles du brigadier, et a donné des ordres pour que les meilleurs soins lui fussent donnés. Bien que cet homme soit moins malade de sa blessure, son aliénation continue. Il est cependant assez tranquille et n'a pas de délire.

DEUX-SICILES.

—On a reçu de Naples un supplément du *Journal des Deux Siciles*, du 13, contenant les sentences prononcées par la commission militaire contre 76 personnes qui avaient pris part à la tentative de Cosenza, en mars dernier. Parmi ces condamnés, on compte 21 condamnés à mort, 10 à trente ans de fers, 12 à vingt-cinq ans, 6 à cinq ou six ans de réclusion, 3 aux frais du procès, et 24 mis en liberté provisoire ou absolue.

Le numéro du *Journal des Deux Siciles* du 15 annonce que six des condamnés à mort ont déjà été fusillés, et que le Roi a commué la peine des autres en celle des fers à perpétuité.

La commission militaire de Cosenza s'occupe maintenant de l'affaire relative à la nouvelle tentative faite dans le Corfou.

Il paraît cependant, d'après les nouvelles de Malte, que les chefs de l'expédition ne sont pas encore au pouvoir de la justice ; car elles portent que le Gouvernement a fait répandre dans les Calabres une circulaire par laquelle il promet 1.000 ducats à qui remettra entre les mains de la justice le commandant Nicolas Ricciotti, chef de l'expédition ; 100 ducats pour chacun des deux fils de Paolino Bandiera, et 50 ducats pour chaque individu, étranger ou national, compromis dans l'insurrection calabraise, qui, dit-on, n'est pas encore comprimée.

UN DUEL IMPOSSIBLE.

ANECDOTE.

On raconte en ce moment l'histoire d'un duel qui n'a pas eu de suite à cause de l'obstination d'un des adversaires à se retrancher dans une position acquise.

M... fait demander raison à M. de C... d'une insulte peu grave ; il espérait que le duel serait refusé ; mais M. de C... accepte ; les témoins alors, de part et d'autre, pensent n'avoir plus qu'à arrêter quelques conditions pour régler le combat.

—Il me semble, messieurs, répond un témoin adverse, que la chose n'est pas assez grave et que nos amis ne sont pas assez maladroités pour qu'on doive tellement rapprocher la distance : vingt-cinq pas seront une distance plus convenable.

On discute, on s'accorde à vingt pas. Les témoins de M... reviennent le trouver.

—Eh bien !

—Eh bien ! c'est arrangé.

—Je le pensais bien.

—Vous vous battez demain matin.

—Hein ?

—A neuf heures.

—Comment ?

—Au bois de Vincennes.

—Diable !

—A vingt pas.

M... parut un moment embarrassé ; mais bientôt se ravisant ;

—Vous dites qu'on se battra à vingt pas ; j'eusse autant aimé à quinze et même à dix pas.

—Nous demandions quinze pas, mais les témoins de C... ont insisté pour vingt.

—Vous leur avez fait cette concession ?

—Oui.

—Très-bien ; je ne compte pas leur en faire davantage.

—Mais il n'y a plus à en faire.

—Il peut s'en présenter, je maintiendrai mes droits.

—Personne ne les attaque.

—Je suis l'offensé...

—Oui, puisque c'est vous qui demandez réparation...

—Donc, j'ai le choix des armes.

—Mais il n'y a pas de...

—J'ai le choix des armes, et je choisis l'épée.

—Comment l'épée, mais vous avez dit vingt fois devant nous que vous tireriez le pistolet dix fois, plutôt qu'une fois l'épée.

—Est-ce à propos de cette affaire-ci que j'ai parlé de la sorte ?

—Non, mais...

—Il n'y a pas de mais ; je suis insulté, j'ai le choix des armes, je prends l'épée.

—Il faut que nous revoyions les témoins.

—Pourquoi ?

—Pour faire de nouvelles dispositions.

—Il n'en est pas besoin, vous êtes convenus qu'on se battra à vingt pas.

—Oui.

—Eh bien ? je ne veux pas vous démentir, je me battra à vingt pas.

—A la bonne heure.

—Mais je répète que j'aurais autant aimé à quinze pas ou à dix. Après un moment de silence les témoins reprisent :

—Avez-vous des pistolets ?

—Non, répondit M..., pourquoi faire ?

—Comment, pourquoi faire ?... belle question, mais pour vous battre.

—Pour me battre ! mais je ne me bats pas au pistolet.

—Ah ça, nous ne nous entendons plus... Vous venez de nous dire encore que vous acceptiez les vingt pas.

—Eh bien, oui, j'accepte les vingt pas... Après ?

—Comment... après ?

—J'accepte les vingt pas, mais je n'accepte pas le pistolet, je ne suis pas aux ordres de ce monsieur. J'ai fait une concession, je ne reviendrai pas dessus, vingt pas si l'on veut, je le veux bien ; et maintenant que je l'ai accordé, je ne reviendrai pas là-dessus. On se battra à vingt pas, pas un de plus, pas un de moins. Ce n'est pas moi qui l'ai demandé, on me l'a demandé, ce sera comme on a voulu ; j'ai fait une concession, mais je n'en ferai pas deux. Vingt pas, soit, mais l'épée.

Il fut impossible de persuader à M... de changer sa résolution.

—Il appelait son obstination "maintenir ses droits." Le duel n'eut pas lieu.

ALPHONSE KARR.